

**L'Association de Gestion de l'École Sainte Odile**

19 rue Sacriquier à Courset (62240)

Monsieur Waeles Alain, Président de l'AGESO

Madame de Lestang Maïlys, Chef d'Établissement

A l'ensemble du personnel de l'AGESO

Fait à Courset, le 30 janvier 2023

**OBJET : organisation d'élections de délégués du personnel**

Madame, Monsieur,

En application des dispositions du Code du travail et de la convention collective du 27 novembre 2007, Enseignement Privé Indépendant, notre association est amenée à organiser des élections pour mettre en place les délégués du personnel et leurs suppléants.

Ces élections :

- vous permettront d'élire les délégués et leurs suppléants chargés de vous représenter auprès de la direction et du conseil d'administration ;
- donneront lieu à participation et vote de l'ensemble des salariés de l'association AGESO satisfaisant aux conditions d'électorat prévues par les dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective du 27 novembre 2007 ;
- donneront lieu à présentation de candidatures soumises à vote et retenues parmi les salariés de l'association satisfaisant aux conditions prévues par les dispositions du Code du travail et de la Convention Collective de novembre 2007
- comporteront un premier tour de scrutin se déroulant au plus tard le 20 mars 2023.

Conformément au Code du Travail et devant l'absence de représentations syndicales dans l'association, la Chef d'Établissement sera amenée, dans les conditions fixées par le Code du travail et la convention collective du 22 novembre 2007 à déterminer les modalités d'organisation et de déroulement des élections par Note de service.

Mme de Lestang Maïlys

M. Waeles Alain